

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5/171031

Année scolaire ..... / .....

**Convention entre la Coopérative scolaire et la commune pour la bibliothèque municipale**

Entre la commune de Peipin, représentée par M. le Maire : Monsieur Frédéric Dauphin, habilité par la délibération du conseil municipal n°....

et la **coopérative scolaire maternelle / coopérative scolaire élémentaire \*** de Peipin, représenté par :

est signée la convention suivante :

**Article 1 : objet de la convention**

- La présente convention a pour objet l'organisation et la participation des classes au service municipal d'accueil des classes, proposé par la bibliothèque municipale Paul Surtel.

**Article 2 : objectifs**

- Ils sont à définir avec la responsable de la bibliothèque.

**Article 3 : planning et horaires**

- L'accueil des classes aura lieu selon un rythme et un calendrier proposés par la bibliothécaire en concertation avec les enseignants.

- Les rendez-vous et les horaires, fixés d'un commun accord, seront respectés de part et d'autre.

- Dans le cas d'une impossibilité de l'une ou l'autre des parties, celle-ci devra prévenir à l'avance de son absence dans un délai raisonnable, sauf force majeure.

- En cas de retard de la classe, l'intervention ne pourra être prolongée au-delà de l'heure initialement prévue.

**Article 4 : prêts**

- Le prêt de documents fera l'objet d'une inscription de 10 euros par classe au nom de l'enseignant.

- L'enseignant sera responsable des pertes, oublis ou détériorations des documents empruntés par sa classe ; il veillera au remboursement des documents perdus ou abîmés.

- L'ensemble des documents prêtés à la classe sera rendu à la bibliothèque avant la période des vacances d'été.

**Article 5 : règlement intérieur**

- L'enseignant s'engage à prendre connaissance du règlement intérieur de la bibliothèque et à la signer.

**Article 6 : validité de la convention**

- La présente convention est valable pour la durée de l'année scolaire en cours.

Fait à

Le

Pour la classe de M ..... qui s'engage à **emprunter / ne pas emprunter\*** de documents avec sa classe.

Pour la Coopérative :

Pour la bibliothèque :

Pour la Mairie :

\*rayer la mention inutile

